

Article 1 - Organisation

La société Delta Force, SAS immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 349 106 948, dont le siège social est situé Bâtiment Artémis - 167 route de Lorient - 35000 RENNES, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Agri Fêtes 2026" (ci-après "le Jeu").
Ce jeu se déroulera du 16 novembre 2026 au 13 décembre 2026 à minuit inclus.
Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés de la société Delta Force, de leurs familles et de toute personne ayant participé à la conception ou à la gestion du Jeu. Une seule participation est autorisée par personne (même nom, même prénom, même numéro de téléphone mobile). La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer, le candidat doit :

- Scanner le QR code figurant en couverture du catalogue Agri Fêtes 2026 édité par Delta Force pour accéder à la page de participation : https://shorturl.at/aWBMT

OU scanner le QR code figurant au dos du catalogue Agri Fêtes 2026 édité par Delta Force pour accéder à la page de participation : https://shorturl.at/ufCDh OU cliquer sur les bannières digitales relatives à la communication Agri Fêtes OU cliquer sur l'une de ces deux url https://shorturl.at/aWBMT ; https://shorturl.at/ufCDh

- Remplir et valider le formulaire de participation en ligne avant le 13 décembre 2026 à minuit.

Toute inscription incomplète, illisible, erronée ou envoyée après la date limite sera considérée comme nulle.

Article 4 - Désignation du gagnant

Un tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides sera effectué à Rennes le 15 janvier 2027 via le site www.plouf-plouf.fr
Le gagnant sera contacté par téléphone et par mail le 25 janvier 2027. En cas d'impossibilité de le joindre ou d'absence de réponse avant le 31 janvier 2027, le lot sera réattribué par un nouveau tirage au sort parmi les participants restants.

Article 5 - Lot mis en jeu

Le lot attribué est un brasero modèle Prestige de la marque Braz'Ilôt, d'une valeur commerciale de 1 315,56 € HT (soit 1 578,67 € TTC).
Le lot est strictement nominatif et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière, échange ou remplacement pour quelque raison que ce soit.
Le brasero sera livré dans le point de vente participant le plus proche du domicile du gagnant.

Article 6 - Communication et droit à l'image

En acceptant le lot, le gagnant autorise la société Delta Force à utiliser, à titre gracieux, ses nom, prénom, image et témoignage dans le cadre de la communication liée au jeu-concours Agri Fêtes 2026, sur les supports suivants :

- Le site internet www.delta-force.com
- Les pages Facebook et LinkedIn de Delta Force
- Les supports internes de communication du réseau.

Article 7 - Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées par Anne-Cécile Dubreuil, responsable Marketing Communication de Delta Force, en qualité de responsable du traitement. Elles sont utilisées uniquement pour la gestion du Jeu, la désignation du gagnant et la remise du lot, et conservées pour une durée maximale de 6 mois après la clôture du Jeu. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données.
Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : communication@delta-force.com

Article 8 - Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du réseau Internet ou du QR code, de perturbations du service, de force majeure, grève, ou événement indépendant de sa volonté affectant le bon déroulement du Jeu.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le règlement complet est disponible sur simple demande par mail à communication@delta-force.com, et au bas du formulaire de participation accessible via le QR code figurant sur la couverture et au dos du catalogue Agri Fêtes 2026.

Article 10 - Litiges

Le présent jeu-concours est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2026
Delta Force - Bâtiment Artémis - 167 route de Lorient - 35000 Rennes